



Administration Communale
de
GARNICH

15, rue de l'École
L-8353 GARNICH
Téléphone 38 00 19-1
Fax 38 00 19-90

AVIS AU PUBLIC

Élections législatives du 8 octobre 2023 (article 12 de la loi électorale modifiée du 18 février 2003)

Les listes électorales pour les élections législatives du 8 octobre 2023, provisoirement arrêtées le 14 août 2023, sont déposées au secrétariat communal pour inspection du

16 au 22 août 2023 inclus.

Pendant la période ci-dessus tout citoyen

- a) peut adresser au collège des bourgmestre et échevins, séparément pour chaque électeur, toutes réclamations auxquelles les listes électorales pourraient donner lieu
- b) est invité de produire, contre récépissé, les titres de ceux qui, n'étant pas inscrits sur les listes électorales en vigueur, ont le droit d'y figurer.

Toute réclamation tendant à l'inscription d'un électeur, pour être recevable devant la Cour administrative, doit avoir été soumise au préalable au collège des bourgmestre et échevins avec toutes les pièces justificatives.

Garnich, le 14 août 2023

Pour le collège des bourgmestre et échevins

La bourgmestre,
Sonia FISCHER-FANTINI

La secrétaire communale,
Mireille SCHMIT